

Agora-Personnel : Champ Site

Nom du champ	Site
Système	Agora
Localisation	Personnel > Poste > Localisation
Type	Réponse à choix unique
Obligatoire	Oui
Réponses possibles	1 seule : - CHUL - HDQ - HEJ - HSFA - HSS - Estimauville - Hors CHU

Identification

Matricules

Coordonnées

Absences prolongées

Profil professionnel

Postes

Embauches

Registres FRQS

Étudiant

Documents et formulaires

Protection COVID-19

Modèles

Postes subordonnés

Identification

Date d'arrivée

2017-07-13

N° d'affichage

N° d'affichage

Titre d'emploi

Professionnel de recherche Catégorie 3
JOB00304.R04 | SPPROC

☐ APTS

☐ CSQ

☐ CSN

☐ FTQ

☐ SNS

☒ ANT

☐ Recherche clinique

Affiliations

Axe

Endocrinologie et néphrologie

Service

Service

Département

Département

Localisation

Sites

☒ CHUL

☐ HDQ

☐ HEJ

☐ HSFA

☐ HSS

☐ Estimauville

☐ Hors CHU

Télétravail

☐ Temps complet

☐ Temps partiel

☐ Occasionnel

☐ Non

☒ N.d

Figure 1 - Champ site

Nom	Postes	Sup. hiérarchiques	Coordonnées
Lafiamme, Nathalie PSN007579	Coordonnateur RCE HSFA	Roberge, Charles PSN003443	nathalie.lafiamme.1@crchudequebec.ulaval.ca +1 418-525-4444 Ext 52454 HSFA D1-719C, CHUL R-00764.2

Figure 2 - Exemple d'une personne multi-site

Chercheur

Lieu du bureau ou laboratoire de recherche principal (= lieu physique principal)

Chercheur ayant des bureaux et installations sur plusieurs sites de recherche dans le CHU	Chercheur Hors-CHU	Information complémentaire sur les chercheurs réalisant de la recherche sur plusieurs sites
Seuls les chercheurs étant majoritairement (>50 %) au CHU, selon le formulaire d'habilitation, devraient avoir un site CHU identifié dans le poste et un bureau. Les autres sites devraient être saisis dans l'onglet « Coordonnées » et indiqué, avec l'indication « Confidentiel : non » pour apparaître dans Agora et sur le site web. <i>Voir Figure 2 – Exemple d'une personne multi-site.</i>	Les chercheurs étant majoritairement (>=50 %) dans d'autres Centres ou sur le campus sont identifiés Hors CHU. Ils n'ont généralement pas de bureau dans le Centre de recherche qui leur est attribué. Les cliniciens dans plusieurs centres pourraient toutefois bénéficier d'un bureau de clinicien dans l'établissement. En vérifiant dans le formulaire d'habilitation du chercheur dans l'onglet « Documents et formulaires », il est possible de connaître le % des activités en recherche au CHU. Pour les chercheurs cliniciens, il est également possible de faire une validation dans le bottin des médecins afin de voir leur lieu de pratique. Le clinicien pourrait avoir des privilèges de pratique dans l'établissement et avoir un site Hors CHU car il réalise principalement ses projets dans d'autres centres de recherche. Le clinicien ayant plus de 50% de temps en recherche pourrait disposer d'un bureau dans le CR Si le chercheur clinicien a son lieu de pratique hors CHU, il est légitime de penser que dans la majorité des cas, ses activités de recherche seront principalement dans son établissement d'origine, ce qui peut être un autre indice pour indiquer « hors chu ».	Le lieu de réalisation de la recherche est spécifique à chaque projet. Lorsqu'il y a non-concordance entre le site du chercheur et lieu de réalisation du projet, il y a lieu de documenter dans la fiche du projet du module octroi à l'onglet Source de financement. Cela peut avoir un impact sur le partage des frais indirects. La non-concordance, ne devrait pas être un frein à la réalisation du projet dans le centre.

Étudiant

Le site correspond au site du directeur et/ou co-directeur de recherche lorsque l'étudiant a suivi le processus d'accueil RH

Le directeur et/ou co-directeur a un statut de chercheur actif dans le Centre de recherche. Le poste devrait représenter le rôle de son directeur et co-directeur lorsque ceux-ci ont un statut dans le CHU. Lorsque le directeur n'est pas de statut dans le CHU, le co-directeur fait office de supérieur dans le poste de l'étudiant.

Étudiant doit être inscrit à l'université (couverture d'assurance)

Précisions sur le volet immigration apportées par UL :

<https://crchudequebeculavalca.sharepoint.com/:b:/s/Validationdestudiants/ETN53I5uiRtPi2tjCXIU2bsBOMQtxR4>

Étudiant hors CHU	Étudiant 100% en télétravail
- Nouvel étudiant admis dans le programme n'ayant pas effectué de demande d'accès au CHU (processus d'accueil) ○ Étudiants dont le directeur ou le co-directeur de recherche n'est pas au CHU; ○ Étudiants dont le directeur ou le co-directeur de recherche est dans plusieurs centres et/ou campus; - Étudiants pour lequel le chercheur identifie qu'il n'a plus besoin d'accès au Centre ○ Étudiant dont le directeur ou co-directeur demande de terminer la rédaction à distance (généralement non inscrit donc ne dispose plus d'une couverture d'assurance; universitaire) ○ Étudiant en processus d'abandon des études (C'est à la direction de programmes de confirmer l'abandon d'études car il peut y avoir plusieurs mesures d'allègement pour s'assurer d'une diplomation; ○ Étudiant allant compléter ses études dans l'autre centre pour co-direction où parce que le chercheur est dans plus d'une organisation; ○ Étudiant remettant ses cartes d'accès ○ Étudiant non inscrit qui ne confirme pas son inscription (en excluant les congés maladies et maternité et parentaux)	Indiquer comme site le site du chercheur. Le télétravail est géré par le champ spécifique « Télétravail » du poste.

Employé

Lieu du bureau ou laboratoire de recherche principal (= lieu physique principal)

Employé hors CHU	Employés 100% en télétravail
Les chercheurs peuvent avoir des employés dans d'autres organisations. Ces employés ne sont pas consignés dans Agora et ne devraient pas circuler dans le Centre de recherche.	Indiquer comme site le site physique où il aurait été s'il avait été en présentiel. Dans la majorité des cas, ça sera le même lieu que le chercheur responsable. Le télétravail est géré par le champ spécifique « Télétravail » du poste.